

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 29 Juin 2023

Présents : MM. Jean LECHELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Benjamin STORCK, Etienne RIPPERT et Alain BERTHELOT

Excusés : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président)

Mairie à CDTIS

Courrier pour demande classement de l'éclairage du stade Maurice Greff de la Tour d'Aigues
Courrier pour la réfection du stade municipal de Mirabel aux Barronies

CLUBS à CDTIS

Courrier du club d'Eyragues pour demande de classement terrain de rugby à la pratique du football
Courrier du club de Sault pour demande de classement nouveau terrain

CDTIS à Mairie

La Tour d'Aigues : prendre rdv pour l'homologation de l'éclairage du stade Maurice Greff

CDTIS à CLUBS

EYRAGUES : prise de rdv mi-août pour classement du stade en configuration match.

SAULT : prise de rdv mi-août pour classement stade